

EXERCICE 2020

**AVIS SUR  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 3  
AU BUDGET 2020  
DU CONSEIL RÉGIONAL**

Novembre 2020

---

## CONTEXTE

Lors des Décisions Modificatives, du 6 avril 2020 et du 9 juin 2020, le Conseil régional a initié puis renforcé un plan de soutien vis-à-vis des entreprises et de la population réunionnaise.

La présente Décision Modificative n° 3 propose de poursuivre les actions précédemment engagées en faveur de la relance économique à la fois en redéployant les crédits de l'exercice 2020 et en ouvrant de nouvelles capacités d'engagement dans les domaines de la Formation, de l'Éducation, du numérique et de la commande publique.

### EXAMEN DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

Le CESER prend acte de cette DM n° 3 au Budget Principal de l'exercice 2020 du Conseil Régional qui s'équilibre en mouvements réels à 23,9 M€.

#### > Budget principal

Le CESER en souligne les principales inscriptions, en mouvements réels :

- en Capacités d'Engagement : +41,7 M€ ;
- en Crédits de Paiement : +23,9 M€ ;
- un réajustement de recettes : +23,9 M€.

=> Dépenses

#### Section Investissement

Les Autorisations de Programme (AP) augmentent de 12,2 M€ correspondant pour l'essentiel à une :

- Augmentation de +13 M€ concernant la restauration du pont de la Rivière de l'Est. Il s'agit du rétablissement d'une inscription d'AP dont le montant prévu au BP 2020 a servi à l'engagement du plan de relance du

secteur route et de son réajustement.

- Transformation en prêt des subventions de la convention avec la régie RTHD pour financer les travaux du très haut débit et aménagement numérique à hauteur de + 4,7 M€. Le CESER alerte à nouveau la Collectivité sur la fracture numérique et « l'illectronisme » dont souffre la population réunionnaise. Elle invite la Collectivité à rapprocher ses services vers les citoyens au moyen d'accompagnement de proximité et d'infrastructures mobiles en partenariat avec les autres collectivités locales<sup>7</sup>.

- Participation au capital de la SEMATRA une diminution de -6 M€ compte tenu du nouveau régime d'aide d'État sur les prêts subordonnés paru le 30 septembre 2020 et qui a permis d'effectuer une compensation de la créance de mai 2020 d'un même montant.

Les Crédits de Paiements (CP) pour la section investissement se chiffrent à -1,3 M€ et correspondent pour l'essentiel à la traduction en CP des inscriptions d'AP précédemment exposées ainsi qu'à des redéploiements de crédits par chapitre.

1 Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires du Conseil Régional pour l'exercice 2020 - Assemblée Plénière du 22 octobre 2020

---

## Section de Fonctionnement

Les Autorisations d'Engagement (AE) atteignent 29,5 M€ dont 26,6 M€ au titre de la Formation et de la rémunération des stagiaires de la Formation professionnelle. Ces inscriptions seront nécessaires pour les opérations de formations professionnelles 2021 qui émargent au FSE et en partie au REACT-EU. Elles incluent également le financement de l'avenant PACTE 2020 ainsi que des besoins complémentaires pour le paiement de la rémunération des stagiaires. Un montant de 1,4 M€ est affecté à des frais généraux supplémentaires de logistique et du patrimoine liés à la crise sanitaire.

Les inscriptions en Crédits de Paiements (CP) se montent à 25,2 M€. Ces dépenses correspondent à la traduction en CP des AE notamment dans le domaine de la Formation professionnelle et à des redéploiements de crédits entre chapitres.

Il est à noter, s'agissant de la continuité territoriale, la prise en compte d'un ré-abondement de +3 M€ de l'enveloppe de paiement au regard des réalisations. Le CESER s'interroge à nouveau sur la place qu'occupe ce dispositif dans le contexte sanitaire actuel. Il encourage encore plus le Conseil régional à faire valoir les responsabilités de l'État dans ce domaine qui relève de sa compétence et ce, afin que les dispositifs et moyens qu'il met en œuvre soient adaptés aux besoins des Réunionnais.es<sup>2</sup>.

Une inscription complémentaire de +7 M€ est constatée au titre de l'avenant et du protocole d'accord en lien avec le marché DSP Car Jaune et des réajustements au titre du transport scolaire conventionné avec les EPCI.

### => Recettes

Une augmentation des recettes pour un montant de 23,9 M€ est proposée qui se répartit en 8,5 M€ en investissement et 15,4 M€ en fonctionnement.

En investissement, cette hausse de recette provient principalement du financement État à hauteur de 25,7M€ et financement FEDER de 15,5 M€ au titre de la Nouvelle Route du Littoral. Le CESER encourage la Collectivité à poursuivre ses efforts pour obtenir un portage financier de l'endettement liée aux travaux de la NRL par l'État au titre du Plan de Convergence et de Transformation (PCT) ou au titre du Plan de relance nationale pour La Réunion. En anticipation de l'achèvement de ce projet, Le CESER invite la Collectivité, dès aujourd'hui, à diversifier et à intensifier ses projets d'investissements, hors NRL, pour assurer une stabilité et un haut niveau d'investissement dans le cadre de sa vocation première de soutien à l'économie locale<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Avis du CESER sur le Bilan d'activité et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 19 juin 2018.

Avis du CESER sur le Budget primitif pour l'exercice 2018 – Bureau du 6 décembre 2017, par délégation de l'Assemblée plénière du 27 octobre 2017.

<sup>3</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif pour l'exercice 2020 – Assemblée Plénière du 28 Janvier 2020

---

En revanche, outre les annulations en recettes concernant le très haut débit (+4,7 M€) et la participation au capital de la SEMATRA (-6 M€), une baisse de recettes est constatée, due à la FCTVA (10,8 M€) et à un réajustement d'emprunt (-20,6 M€).

Pour la section fonctionnement, la principale recette est de +16 M€ au titre de la compensation par l'État de la perte de la TSCC. En effet, dans le cadre de l'article 22 de la loi de finances rectificative adoptée en juillet 2020, il est proposé une compensation des pertes de recettes fiscales au titre de la TSCC et de l'Octroi de mer induites par la crise sanitaire. Le Conseil régional prévoit donc une dotation de près de +20 M€ qui fait l'objet d'un acompte en 2020 sur la base d'une estimation des pertes et d'une régularisation au cours du 1er semestre 2021.

A noter également, qu'une réduction des recettes fiscales de 5,7 M€ est inscrite au titre des taxes sur les certificats d'immatriculation et sur les transports aériens et maritimes.

- Budgets annexes Transport

La Commission prend acte de la subvention de 7 M€ pour tenir compte de l'avenant et du protocole d'accord en lien avec le marché de la DSP Car Jaune ainsi que les réajustements au titre du transport scolaire conventionné avec les EPCI.

---

**CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

10, rue du Béarn - B.P. 17191  
97804 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 97 96 30  
Fax. : 0262 97 96 31

[ceser-reunion@ceser-reunion.fr](mailto:ceser-reunion@ceser-reunion.fr)  
[www.ceser-reunion.fr](http://www.ceser-reunion.fr)

